

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2024-005

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

FINANCES

Demande DETR 2024 et fonds vert 2024 : rénovation des bâtiments scolaires

Le six février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Véronique BON, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Jérôme HEREIL, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Agathe PEBAUMAS, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absente excusée ayant donné pouvoir Sandrine GALOPIN à Véronique BON.

| | | | | | |
|---------|----|----------|----|-------------|---|
| Membres | 19 | Présents | 18 | Représentée | 1 |
|---------|----|----------|----|-------------|---|

Madame Véronique BON a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 janvier 2024.

Monsieur le Maire propose que la commune dépose une demande de subvention DETR 2024 et une demande de subvention de fonds vert 2024 au titre du renforcement de la performance environnementale pour le projet de rénovation des bâtiments scolaires.

Il précise que Corrèze Ingénierie, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune a pu établir un préprogramme pour l'opération de rénovation des deux bâtiments -école historique en brasier et nouvelle école -, qui s'élève à 462 000 € HT.

Au regard du montant prévisionnel de l'opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------|---|-----------|
| Nature des dépenses | Montant HT | SUBVENTION | Montant |
| Travaux | 393 700 € | | |
| Dont | | | |
| Rénovation bâtiment historique en brasier | 266 000 € | Etat - DETR 2024 Travaux de rénovation énergétique | 140 000 € |
| Rénovation bâtiment nouvelle école | 127 700 € | Etat – Fonds vert 2024 Travaux de rénovation énergétique | 160 000 € |
| Honoraires | 68 300 € | | |
| Dont | | | |
| Rénovation bâtiment historique en brasier | 47 000 € | Conseil départemental – Contrat de solidarité (2023 -2025) | 40 000 € |
| Rénovation bâtiment nouvelle école | 21 300 € | Autofinancement | 122 000 € |
| Total opération | 462 000 € | Total opération | 462 000 € |

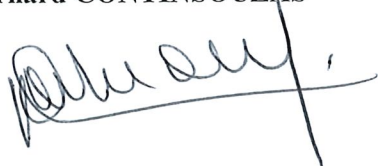
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide pour le projet de rénovation des bâtiments scolaires :

- De solliciter la demande de subvention DETR 2024 pour un montant de 140 000 €
- De solliciter le fonds vert 2024 pour un montant de 160 000 € au titre du renforcement de la performance environnementale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

**Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS**




**Le secrétaire de séance,
Véronique BON**

